

## 1 - Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Suite à la démission de Mme Laetitia SIMON de son mandat de Conseillère Municipale de Besançon à compter du 23 février 2015, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Mme Myriam LEMERCIER, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Mme Myriam LEMERCIER.

**«M. LE MAIRE** : On installe Myriam LEMERCIER, nouvelle Conseillère Municipale, tout le monde ne la connaît peut-être pas encore ; elle vient de nous rejoindre, elle a d'ailleurs été elle aussi élue au Conseil Départemental et j'espère qu'elle pourra avec vous faire avancer les projets de Besançon comme auparavant d'autres l'ont fait dans cette assemblée. Je veux avoir une pensée particulière ce soir pour Yves-Michel DAHOUI qui est parmi nous ce soir, qui est à mes côtés depuis très très longtemps, et pour tous ceux qui n'ont pas vu leur suffrage renouvelé mais aussi quelqu'un qui a beaucoup travaillé dans cette assemblée municipale, Vincent FUSTER. Claude GIRARD était lui aussi un ancien mais il n'était pas titulaire donc j'ai une pensée pour tous.

Myriam tu as été installée et lors du prochain Conseil Municipal nous déterminerons un certain nombre de commissions dans lesquelles tu pourras siéger. Je pense qu'il vaut mieux aussi que l'on fasse le joint avec les responsabilités, les commissions qui seront décidées au niveau du Conseil Départemental».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'installation de Mme LEMERCIER en tant que Conseillère Municipale.

*Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.*